

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS
Grille d'analyse par projet – membres du comité de sélection de la Mauricie

IDENTIFICATION DU PROJET	
Nom du membre du comité	
Nom du projet	
Promoteur	
Coût total du projet	
Somme demandée	

AMPLEUR DU RAYONNEMENT RÉGIONAL¹	
Le projet a des retombées dans le territoire de plus d'une MRC/ville	/10
IMPACT DU PROJET	
Concordance avec une priorité régionale	/5
Aspect structurant du projet <ul style="list-style-type: none"> - Relève d'un domaine ayant un potentiel de croissance appréciable - Démontre les effets positifs à long terme ainsi que la pérennité du projet - Pertinence des solutions proposées par le projet 	/15
Retombées économiques du projet pendant et après le projet <ul style="list-style-type: none"> - Crée ou consolide des emplois - Impact positif pour l'économie de la région 	/10
Le projet favorise l'attractivité de la région <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur l'attractivité des milieux de vie - Impact sur le développement d'entreprises - Impact sur la qualité de vie et le bien-être des populations 	/20
STRUCTURE FINANCIÈRE ET FAISABILITÉ DU PROJET	
Qualité du plan de financement <ul style="list-style-type: none"> - La demande adressée est complémentaire aux fonds déjà existants et le recours au FARR est essentiel à la réalisation du projet - Les coûts anticipés sont réalistes - La contribution des partenaires impliquées est bien définie - L'importance relative entre la contribution demandée et l'ampleur du rayonnement régional 	/15
Faisabilité du projet <ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité du promoteur / projet / qualité du plan de réalisation - La faisabilité est bien présentée, de façon cohérente et précise - Les finalités et cibles du projet sont réalistes et bien définies 	/15
Qualité de la structure de gouvernance <ul style="list-style-type: none"> - Les modes de décisions établis ainsi que l'équipe affectée au projet démontrent que la structure est solide 	/10
TOTAL DES POINTS	/100

RECOMMANDATION		
Accepté <input type="checkbox"/>	Accepté avec modification(s) <input type="checkbox"/>	Refusé <input type="checkbox"/>
Modification(s) :		
Date :		

1. *Rayonnement régional* : Tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire de plus d'une MRC. A un rayonnement régional également tout projet se rattachant à une priorité régionale visant à soutenir des actions pouvant être réalisées un peu partout dans la région ou dans une partie de celle-ci comptant plus d'une MRC. Donc, les projets soumis à une échelle plus locale, mais qui permettent de répondre à une priorité régionale visant à soutenir des actions pouvant être réalisées sur le territoire de plus d'une MRC seront aussi considérés comme ayant un rayonnement régional. Dans ce cas, c'est la somme des projets, et non chacun des projets pris individuellement, qui aura un rayonnement régional. **L'ampleur du rayonnement** s'apprécie au regard du nombre de territoires couverts et de l'impact sur les usagers, les clientèles ou les employés en retirant des bénéfices.